

Les engagements de Sicavonline

Sicavonline

Sicavonline est une société anonyme au capital de 10 000 008 euros, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 423 973 494, dont le siège social est sis 7 allée de l'Arche - CS 60322 - 92033 La Défense Cedex.

Sicavonline est un Prestataire de Services d'Investissement agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution sous le numéro 19253 pour fournir le service d'investissement de réception et transmission d'ordres pour le compte de tiers et supervisé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 ainsi que par l'Autorité des Marchés Financiers 17 place de la Bourse 75082 Paris cedex 02.

Les services proposés

Le service de réception et transmission d'ordres pour le compte de tiers est l'activité exercée par un prestataire de services d'investissement qui, pour le compte d'un investisseur, reçoit et transmet à un prestataire de services d'investissement habilité (teneur de compte-conservateur) des ordres portant sur des instruments financiers en vue de leur exécution.

Détenue par Ageas France, filiale française du groupe international d'assurance Ageas (www.ageas.com), Sicavonline est une plateforme qui vous permet de bénéficier d'une large gamme de solutions d'investissements chez de nombreux partenaires à des conditions négociées.

Sicavonline met à disposition des clients des :

- Produits d'investissement sur les marchés financiers (PEA, PEA-PME et Compte Titres) ;
- Solutions d'investissement en immobilier indirect (SCPI) également dénommés « pierre-papier » ;
- Produits de capital investissement (FIP, FIP Corse et Outre-Mer et FCPI) qui permettent de diversifier ses investissements et de bénéficier sous conditions d'avantages fiscaux.

Vous avez la possibilité de gérer vous-même vos avoirs, auquel cas Sicavonline vous fournira uniquement le service de réception et transmission d'ordres pour le compte de tiers.

Il est précisé que Sicavonline a également mandaté un agent lié, la société Ageas Patrimoine, habilitée à fournir le service d'investissement de réception et transmission d'ordres pour le compte de tiers, Société par Actions Simplifiée au capital de 899.160 euros, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 775 659 238, dont le siège social est sis 7 allée de l'Arche - CS 60322 - 92033 La Défense Cedex. Société de courtage en assurance et Agent lié de PSI inscrite à l'ORIAS sous le numéro 07028562, habilitée également à réaliser des transactions sur immeubles et fonds de commerce, titulaire de la carte professionnelle n° CPI 9201 2015 000 002 165 délivrée par la CCI de Paris Île de France, *Garantie financière délivrée par la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions (CEGC) – 16, rue Hoche – TSA 39999 – 92919 Paris La Défense Cedex.*

Sicavonline est également courtier en assurance et intermédiaire en opérations de banque et services de paiement, inscrit à l'Orias sous le numéro 18001256 immatriculation qui peut être vérifiée sur le site www.orias.fr. L'autorité de contrôle est l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) : 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.

Toujours privilégier vos intérêts

Toutes les actions de Sicavonline sont dictées par la volonté de privilégier les intérêts des clients. Toutes les mesures sont prises pour éviter tout conflit d'intérêts qui pourrait vous desservir.

Le Règlement général de l'AMF impose l'identification de tous les conflits d'intérêts et la mise en place de procédures et de contrôles afin de servir au mieux les intérêts des clients. On parle ainsi généralement de conflits d'intérêts lorsqu'une personne doit prendre certaines décisions dans l'intérêt exclusif d'une autre personne, alors même que les décisions qu'elle doit prendre sont susceptibles d'avoir un impact sur ses intérêts propres ou sur les intérêts de tiers. Dans ce cadre, Sicavonline détecte les

situations susceptibles de donner lieu à des conflits d'intérêts en veillant à ce que ses collaborateurs :

- Agissent de manière honnête et équitable en servant au mieux les intérêts du client ;
- Fassent preuve du degré d'indépendance requis vis-à-vis du client.

Dans le cas où des conflits d'intérêts n'auraient pu être résolus, Sicavonline s'engage à informer ses clients afin que ces derniers agissent en connaissance de cause. La politique complète de prévention, de détection et de gestion des conflits d'intérêt est disponible sur demande auprès de Sicavonline.

Respecter la réglementation

Les lois et règlements en vigueur ont notamment vocation à protéger les intérêts des investisseurs. Sicavonline attache donc une grande importance à leur respect. Dans ce cadre, notre service conformité peut être amené à vous demander des précisions supplémentaires afin de s'assurer du caractère approprié de l'investissement envisagé.

Afin de se conformer à la réglementation en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, notre service conformité pourra également vous demander des informations, notamment sur l'origine des fonds et, dans certains cas, des pièces justificatives.

Défendre la confidentialité de vos informations

En tant que prestataire de services d'investissement, Sicavonline se doit de connaître parfaitement la situation personnelle et financière des clients, ainsi que leur connaissance et leur expérience en matière de produits financiers. Ces informations relèvent de la sphère privée et doivent demeurer confidentielles. Les équipes de Sicavonline, soumises au secret professionnel, s'engagent à tout mettre en œuvre pour vous garantir cette confidentialité.

Ces informations doivent en outre être mises à jour régulièrement. Aussi, Sicavonline peut être amené à vous demander périodiquement une actualisation de ces informations. Conformément à la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel, vous pouvez demander l'accès, la rectification, l'effacement et le retrait du consentement au traitement de vos données personnelles ainsi que limiter ou vous opposer au traitement en écrivant à dpo@sicavonline.fr ou Sicavonline – Délégué à la protection des données – 7 allée de l'Arche - CS 60322 - 92033 La Défense Cedex.

Vous pouvez également demander la portabilité des données que vous avez fournies lorsqu'elles sont dans un format structuré et nécessaires à l'investissement ou lorsque votre consentement était requis.

Traiter vos éventuelles réclamations

En cas de réclamation, nous vous invitons à vous adresser au Correspondant Réclamation à l'adresse suivante : Sicavonline - Correspondant Réclamation – 7 allée de l'Arche - CS 60322 - 92033 La Défense Cedex, ou par mail à : reclamations@sicavonline.fr. Dès réception, nous mettrons tout en œuvre pour vous apporter une réponse. Nos services s'engagent, à compter de la réception de votre réclamation, à en accuser réception dans un délai de dix jours et à y apporter une réponse dans un délai de deux mois sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées. Si ces voies de recours internes n'aboutissent pas, vous avez la possibilité de faire appel au Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) 17 place de la Bourse 75082 Paris cedex 02.

Votre droit d'accès aux informations détaillées

Conformément à l'article 314-16 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, vous pouvez à tout moment demander à Sicavonline des précisions supplémentaires quant à la nature et au montant des commissions perçues et versées par celle-ci. Les rétrocessions de commissions reçues et versées par Sicavonline peuvent évoluer. Le détail de ces rétrocessions peut être obtenu à tout moment sur le site internet de Sicavonline à l'adresse : www.sicavonline.fr, ou être obtenu sur simple demande écrite. Vous pouvez contacter Sicavonline par email à l'adresse suivante : info@sicavonline.fr.

Proposer une tarification transparente – informations sur les rétrocessions perçues par Sicavonline (Selon l'article 314-16 du règlement général AMF) - En vigueur au 10 novembre 2022.

Vous trouverez ci-dessous des informations décrivant le partage des rémunérations des différents professionnels impliqués lorsque vous souscrivez à l'un des produits et / ou services suivants.

PRODUITS ET SERVICES ASSOCIÉS À L'OUVERTURE D'UN COMPTE-TITRES / PEA / PEA-PME

CONCERNANT LES ORDRES SUR ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF (OPC)

Les **droits d'entrée** payés par les clients de Sicavonline aux sociétés de gestion sont les suivants :

- S'agissant des OPC pour lesquels Sicavonline a négocié ces droits d'entrée avec les sociétés de gestion, les droits d'entrée sont compris entre 0% à 1,8% du montant souscrit.
- A défaut d'accords négociés avec les sociétés de gestion, les droits d'entrée sont ceux indiqués dans le prospectus et le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) de chaque OPC concerné. Les prospectus et les DICI sont disponibles sur le site internet de Sicavonline, ainsi que sur le site internet des sociétés de gestion concernées.

Les droits d'entrée payés par le client aux sociétés de gestion sont intégralement reversés à Sicavonline.

- Les commissions de souscription/rachat pour les OPC commercialisés en France ou admis en Euroclear sont de 15 € HT par transaction. Les commissions de souscription/rachat pour les OPC commercialisés à l'étranger (et non admis en Euroclear) sont de 40 € HT maximum par transaction. Les commissions de souscription/rachat pour les OPC off-shore sont de 150 € HT par transaction.

Les **frais de gestion**. Sicavonline perçoit des rétrocessions récurrentes de frais de gestion, déjà incluses dans les frais de gestion prélevés par la société de gestion. Ces rétrocessions sont versées par les sociétés de gestion de portefeuille dans le cadre de la commercialisation des OPC qu'elles gèrent. Les minimum et maximum de frais de gestion rétrocédés à Sicavonline par la société de gestion (valable au 1er octobre 2021) sont compris entre 0,23% et 1,15% des montants investis sur les OPC de la sélection.

CONCERNANT LES ORDRES SUR ACTIONS, OBLIGATIONS, TRACKERS ET AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS (HORS ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF)

Les frais de transactions payés par les clients comprennent les commissions de mouvements et les frais d'intermédiation versés au CIC en sa qualité de prestataire de services d'investissement et de teneur de compte conservateur, ainsi que les commissions de réception-transmission d'ordres (RTO) versées à Sicavonline. Ils sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Frais de transaction			
Actions, Warrants, Obligations, Droits	Commission de mouvement versée au CIC	Frais d'intermédiation : modalités de répartition	
		Frais de courtage versés au CIC	Frais de RTO versés à Sicavonline
France, Belgique, Pays-Bas	10 € HT	0,10 % HT (min. 5 € HT)	0,20 % HT (min. 4 € HT)
Canada (cours > 10 CAD)	20 € HT	0,15 % HT (min. 50 CAD HT)	0,20 % HT (min. 4 € HT)
Canada (cours > 10 CAD)	20 € HT	0,30 % HT (min. 50 CAD HT)	0,20 % HT (min. 4 € HT)
Autres pays	20 € HT	0,15 % HT (min. 25 € HT)	0,20 % HT (min. 4 € HT)

CONCERNANT LE SERVICE DE TENUE DE COMPTE-CONSERVATION FOURNI PAR CIC POUR LE COMPTE-TITRES

Des **droits de garde** sont prélevés annuellement par CIC. Ces droits de garde sont de 0,20% HT du montant total des avoirs conservés tels qu'évalués au dernier jour de bourse du mois d'avril (avec un minimum de 105 euros HT). Ces droits de garde sont reversés par CIC à Sicavonline, déduction faite d'un montant conservé par CIC, correspondant à 0,10% HT du montant des encours soumis aux droits de garde (avec un minimum de 75 euros HT).

Des frais de tenue de compte seront prélevés mensuellement par CIC. Ils s'établissent à 1,80 € TTC/mois.

CONCERNANT LE SERVICE DE TENUE DE COMPTE-CONSERVATION FOURNI PAR CIC POUR LE PEA / PEA-PME

Des **droits de garde** sont prélevés annuellement par CIC. Ces droits de garde sont de 0,20% HT du montant total des avoirs conservés tels qu'évalués au dernier jour de bourse du mois d'avril (avec un minimum de de 105 € HT dans la limite de 0,40% de l'encours). Ces droits de garde sont reversés par CIC à Sicavonline, déduction faite d'un montant conservé par CIC, correspondant à 0,10% HT du montant des encours soumis aux droits de garde (avec un minimum de 75 euros HT).
Des frais de tenue de compte seront prélevés mensuellement par CIC. Ils s'établissent à 1,80 € TTC/mois.

Simulations :

Hypothèse 1 : Vous disposez d'un compte-titres d'un montant de 40 000 € et vous effectuez 5 ordres sur des fonds actions par an :

	Tarification			
	Hypothèse : Frais courants du fonds 2 % / an			
	En %	Rétrocessions	En valeur absolue	Rétrocessions
Droits d'entrée (non acquis à l'OPC) Exemple : dans le cas d'un fonds action	1,80 %	100 %	720 €	720 €
Frais courants (Prélevés annuellement)	En fonction du prospectus / DICI Dans le cas de frais courants à 2 %	50 %	Frais courants : 800 €	400 €
Commissions achats sur OPC	15€ / transaction	Non applicable	75 € pour 5 transactions achat	0 €
Frais de tenue de compte (HT)	Non applicable	Non applicable	1,80 € HT / mois Soit 21,60 € HT / an	0 €
Droits de garde (Prélevés semestriellement)	0,20 % HT Minimum de 105 € HT	0,10 % min 30 €	105 € Minimum de 105 € HT	40 € minimum 30 €
TOTAL			1 721 €	1 160 €
Si offre conseil « Portfolio »	Non applicable			

Hypothèse 2 : Vous disposez d'un compte-titres d'un montant de 40 000 € et vous effectuez 4 ordres achat/vente sur des titres vifs français par an pour 40 000 €, soit 10 000 € chacun :

	Tarification			
	En %	Rétrocessions	En valeur absolue	Rétrocessions
Commissions de mouvement (HT)	Non applicable	Non applicable	De 10 € part titre soit 40 € pour 4 titres	0 €
Frais de courtage	De 0,10 % HT Minimum de 5 €	0 %	15 € par achat-vente soit 60 €	0 €
Frais de tenue de compte (HT)	Non applicable	Non applicable	1,80 € HT / mois Soit 21,60 € HT / an	0 €
Frais de RTO (HT)	0,20 % HT Minimum 4 €	100 %	20 € par achat-vente soit 80 €	80 €
Droits de garde (Prélevés semestriellement)	0,20 % HT Minimum de 105 € HT	0,10 % min 30 €	105 € Minimum de 105 € HT	40 € minimum 30 €
TOTAL (relevé par internet)			328,60 €	120 €